



**Représentation Permanente de la  
Belgique auprès des Nations Unies**

One Dag Hammarskjöld Plaza  
885 Second Avenue - 41st Floor  
New York, NY 10017  
Tel. (212) 378 6300  
Fax (212) 681 7618

S. 2007/SSG

La Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à sa note verbale LA/COD/4 du 15 décembre 2006.

En application du paragraphe 10 de la résolution 61/31 de l'Assemblée générale, la Belgique a l'honneur d'informer le Secrétaire général de l'Organisation que, à l'exception de l'incident mentionné par la Fédération de Russie (cf. annexe à la note LA/COD/4 du 28 février 2007), aucune infraction sérieuse au devoir de protection des missions et des représentants diplomatiques et consulaires n'a été constatée. L'infraction à laquelle se réfère la Fédération de Russie dans sa note concernait une tentative de pénétrer, le 17 novembre 2006, dans un appartement loué par la Mission de la Fédération de Russie. Cette tentative de pénétration a entraîné des dommages à la porte de l'appartement.

La Représentation permanente de la Belgique saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

New York, le 31 mai 2007.

à  
Son Excellence  
Monsieur BAN Ki-Moon,  
Secrétaire général des Nations Unies  
New York

